



Demande de résiliation pour contrat non conforme a la loi

Par **wahren**, le **04/06/2008** à **21:07**

Je suis un nouveau abonné chez bouygue, et je trouve ca comme du vole a l'ouverture de la ligne, on promis que toutes les options sont gratuite les 2 premier mois juin et juillet 2008 y compris le web, mais dans tout cela rien, je contacte le service client bouygue, désagréble, leur réponse etait de faire l'ouverture par internet j'ai plusieurs heures, rien. Depuis mon abonnement je n'est toujours pas de ligne internet, je pose ma question si je peu résilier mon contrat, Salutation

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **22:30**

bonsoir,rnrnEcrivez à leur service commercial et demandez qu'il fasse un geste. Je présume que le délai de rétractation de 7 jours est passé. Il me semble difficile de résilier le contrat.rnrnSi ce n'est d'engager une procédure judiciaire, de prouver vos dires et tout ça pour des "clopinettes" qui finiront plus qu'agacer le juge qui croule sous des tonnes de dossier en instance.rnrnJe ne dis pas qu'il faut rechigner vos droits, mais essayez d'abord par voie écrite en expliquant les services offerts qui n'ont pas été activés. S'ils sont honnêtes, ils feront un geste... mais soyez "cool" que ce soit à l'écrit ou au téléphone car ce n'est pas en "hurlant" que l'on se fait mieux entendre.rnrnCordialement